



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jacques AUBERT, doyen du conseil municipal.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^{me} LE GALL
M. ROUAULT
M^{me} LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
M^{me} CABANIS
M. GARNIER
M^{me} BOISNARD
M. AUBERT
M^{me} MASSART
M^{me} GOUGEON
M. TRUBERT
M^{me} KHAN
M. MOKHTARI
M. BABOU
M^{me} LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^{me} HERCEG-GALESNE
M^{me} DANIELOU
M^{me} PAIMPARAY-KANY
M. CORVOL
M^{me} BRICE
M^{me} LEVENÉ
M. PAUGAM
M. PICHON
M. LEMARCHAND
M^{me} BATAILLE
M. LE FUR
M^{me} CONFINO
M. LUCET
M^{me} SIMONESSA
M. CAILLARD

Date de convocation : 14/05/2020

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 33

Quorum réuni

Secrétaire de séance :

M. LEMARCHAND

ÉLECTION DU MAIRE

- **Présidence de l'assemblée**

M. Jacques AUBERT, le plus âgé des membres du conseil, a pris la présidence et a constaté que la condition de quorum est remplie.

Il a invité ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a été rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Constitution du bureau**

Deux élus ont été désignés comme assesseurs.

Le Président de séance a recensé les candidats, qui sont :

- Hervé DEPOUEZ
- Ingrid SIMONESSA

- **Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- **Résultat du premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	33
A déduire : bulletins nuls énumérés à l'article L 66 du code électoral	0
Reste , pour le nombre des suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu,

M. Hervé DEPOUEZ 27 voix

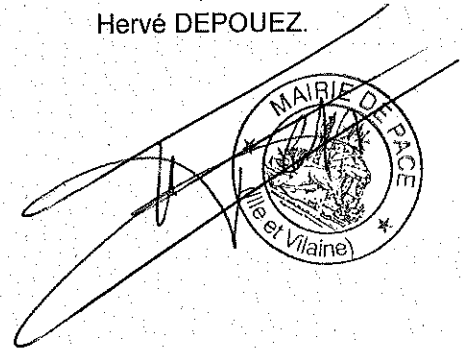
Mme Ingrid SIMONESSA 6 voix

• **Proclamation de l'élection du Maire**

M. Hervé DEPOUEZ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,
Hervé DEPOUEZ.



PRESENCE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

H. DEPOUEZ 	J. LE GALL 	P. ROUAULT 
N. LEFEBVRE-BERTIN 	B. BOUFFORT 	F. CABANIS 
M. GARNIER 	K. BOISNARD 	J. AUBERT 
AK. LEVENE 	A. CHAIZE 	Z. HERCEG-GALESNE 
M. MOKHTARI 	A. BRICE 	JY. TRUBERT 
V. PAIMPARAY-KANY 	P. PHILOUX 	C. MASSART 
C. BABOU 	C. KHAN 	M. PICHON 
S. DANIELOU 	L. CORVOL 	V. LOCHOU-REGNARD 
P. PAUGAM 	D. GOUGEON 	J. LEMARCHAND 
I. SIMONESSA 	J. CAILLARD 	S. BATAILLE 
L. LE FUR 	S. CONFINO 	G. LUCET 